

CHAMBRE DES COMMUNES

Présidence de l'hon. RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

Jeudi, 9 mars 1922.

La séance est ouverte à trois heures.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'ORATEUR donne à la Chambre lecture d'une communication qu'il a reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendra à la salle des délibérations du Sénat, à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, pour ouvrir formellement la session du Parlement fédéral. Le lieutenant-colonel Ernest I. Chambers, huissier à verge noire, apporte le message suivant :

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

En conséquence, les membres de la Chambre se rendent en corps à la salle du Sénat.

Là, l'honorable Rodolphe Lemieux, Orateur, dit :

Qu'il plaise à Votre Excellence :

La Chambre des communes m'a élu comme son Orateur bien que je ne sois que peu capable de remplir les importantes fonctions qui me sont assignées. Si, dans l'accomplissement de ces fonctions, je commettais jamais quelque erreur, je demande que la faute en soit imputée à moi-même et non aux Communes dont je suis le serviteur.

L'honorable président du Sénat dit alors :

Monsieur l'Orateur : J'ai reçu l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous assurer qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actions.

Il plaît ensuite à S. Exc. le Gouverneur général d'ouvrir la session du Parlement par le discours du trône.

Et les membres de la Chambre étant de retour,

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les membres de la Chambre des communes se sont rendus aujourd'hui dans la salle des séances du Sénat, et que j'ai informé Son Excellence que le choix de la Chambre était tombé sur moi comme Orateur, et au nom des députés j'ai réclamé les privilèges, accordés d'ordinaire, que Son Excellence a bien voulu nous confirmer.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

L'hon. MACKENZIE KING présente un projet de loi (bill n° 1) intitulé : "Loi relative à la prestation du serment."

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les membres de la Chambre des communes s'étant rendus aujourd'hui dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire aux deux Chambres un discours dont j'ai eu soin, pour éviter toute méprise, de me procurer le texte qui est ainsi conçu :

Honorables Messieurs du Sénat :

Madame et Messieurs de la Chambre des communes :

Je désire, dans la présente occasion, vous assurer que c'est avec un grand plaisir que je rencontre le Parlement du Dominion pour la première fois depuis mon arrivée au Canada et que je profite de votre aide et de vos avis pour m'acquitter des importantes fonctions que Sa Majesté le Roi m'a confiées. C'est certes un grand privilège que celui d'être appelé à administrer les affaires de ce pays et de m'associer avec vous dans l'œuvre que vous allez commencer.

Le Dominion n'a pas échappé au bouleversement économique et à la dépression industrielle mondiale, mais il a moins souffert en ceci que d'autres pays. Les observateurs attentifs du baromètre des affaires sont d'avis que le pire de la crise est à peu près terminé et que l'on peut compter pour un avenir rapproché sur un retour considérable à l'activité ordinaire.

Dans plusieurs parties du Canada, une dépression prolongée des affaires a généralement produit, à un plus haut degré que d'habitude, les malheurs du chômage.

Tout en étant d'opinion que le remède au chômage relève entièrement de la responsabilité municipale et provinciale, mon gouvernement a senti que la situation actuelle étant le résultat, jusqu'à un certain point, de la dernière guerre, il serait justifiable de continuer, pendant les mois d'hiver, d'ajouter un supplément de fonds pris dans le trésor fédéral aux secours donnés par les provinces et les municipalités dans le but de soulager la détresse actuelle.

La baisse des prix des produits de la ferme, en 1921, comparée aux prix des années précédentes, a sérieusement nui à l'agriculture dans plusieurs parties du Dominion. Les fâcheux effets de cette baisse inévitable ont été aggravés par la diminution des marchés et l'absence de toute réduction correspondante dans le coût de la production. Tandis que des méthodes perfectionnées de culture, de fixation de la qualité des grains et de leur emmagasinage dans quelques parties du pays et d'une plus grande variété de culture dans d'autres, amélioreraient sensiblement la situation, il est évident que des marchés et des facilités d'y arriver adéquats et des taux réduits de transport et de production sont à la base du problème. Regardant ce fait comme établi, mes conseillers se sont efforcés au plus tôt d'obtenir de meilleurs prix de vente et des marchés favorables pour les produits de la ferme. Des négociations ont été